

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 847 (Rect)

présenté par

Mme Ménard, Mme Besse et M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE 34**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« dans un délai fixé par l'autorité nationale de sécurité des systèmes d'information »,

les mots :

« dès que les cas de vulnérabilité significatif affectent un de leurs produits ou en cas d'incident informatique compromettant la sécurité de leurs systèmes d'information susceptible d'affecter significativement un de leurs produits »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de contraindre les éditeurs de logiciels à transmettre dans les plus brefs délais les informations nécessaires pour assurer la sécurité des données sensibles.